

DELIBERATIONS

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et du rapport du délégataire du service.

Le maire rappelle :

D'une part, que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'assainissement. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Et d'autre part, que le délégataire doit communiquer à la collectivité un rapport d'activité sur l'exploitation des services dont il a la délégation avant le 1^{er} juin de l'année qui suit l'exercice concerné. Conformément à ces dispositions, la Société SAUR a adressé au syndicat le rapport 2015 relatif au service d'assainissement.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services.

Après présentation de ces rapports, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

PREND acte du rapport 2015 présenté par le délégataire SAUR.

Acquisition parcelles cadastrées

Le maire rappelle au Conseil Municipal les différents échanges qu'il a eu avec M. et Mme RAPIN, depuis 2013, relatifs au projet d'acquisition par la commune des parcelles cadastrées YB66 (d'une contenance de 4100 m²) et YB23 (d'une contenance de 6540 m²) pour un prix total de 3200€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de faire l'acquisition desdites parcelles pour un prix total de 3200€,
- prend acte du fait que les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de la commune,
- autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Travaux de voirie programmation 2017 : Demande de subvention PSV

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-approuve le projet de réfection des trottoirs rue des Pieds Ferrés, rue de la Barrière partiellement (au niveau de l'arrêt de bus vers intersection RD959/rue Perdrixière) et route de Langres partiellement (de l'intersection RD974/rue du Moulin à l'intersection RD974/rue d'Aval pour un montant de 39 531.50€HT,

-sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV)

-précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune,

-certifie que les travaux portent sur des routes départementales

-s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,

-définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	%	Montant de la participation
PROGRAMME DE SOUTIEN A LA VOIRIE COMMUNALE	<input type="checkbox"/> sollicitée	39531.50	30%	11859.45
TOTAL DES AIDES		39531.50	30%	11859.45
Autofinancement par la mairie			70%	27672.05

Questions diverses

- Malgré l'augmentation par la société SHCB du prix du repas du restaurant scolaire – conformément aux dispositions contractuelles – le Conseil Municipal décide de maintenir le prix – facturé - de l'an dernier, à savoir 3.20€. Un courrier sera transmis aux parents d'élèves à ce propos.
- M. Francis FISCHER fait le point sur les travaux de voirie effectués ces derniers mois.
- Bief : la conduite d'eau (située sur une propriété communale) alimentant les bassins privés a fait l'objet d'une réparation.
- Il est donné lecture d'un courrier de M. Fabrice TISSIER qui sollicite l'étude par la municipalité d'un problème de ruissellement des eaux pluviales de la place de l'Eglise dans sa propriété.
- Il est donné lecture d'un courrier du SMOM relatif aux nouvelles dispositions concernant le ramassage des emballages recyclables à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Selon la société ENEDIS, la pose des compteurs LINKY interviendra dans le courant de l'année 2018.
- Par courrier du 16.08.2016, le Président de la COVATI informe les membres du Conseil Municipal qu'ils devront se prononcer entre le 26.12.2016 et le 26.03.2017 sur le PLU intercommunal.
- Orange procédera à la dépose du publiphone situé place du Champ de Foire dans le courant de l'année 2017.
- Mme Catherine LOUIS et M. Charles BARRIERE, conseillers départementaux, informent la municipalité de l'attribution d'une subvention de 11541.27€ au titre du Programme de Soutien à la Voirie 2016 pour les travaux de réfection des trottoirs rue de la Barrière et de réfection de chaussée rue du Moulin.
- Il est donné lecture d'un courrier de Mme Lajeanne qui remercie la municipalité pour les travaux réalisés chemin des Barthélémons et qui suggère quelques aménagements supplémentaires.
- Les enfants de la maternelle et les enfants du groupe jardinage du périscolaire remercient la commune pour l'aide apportée à la réalisation de leur projet de jardin.
- L'association *Loisirs et Culture* remercie la commune pour la subvention accordée et sollicite la mise à disposition de la salle polyvalente les jeudis de 15h à 16h30 pour les activités périscolaires.
- Concernant l'occupation du local situé 14 rue de l'Eglise, l'association *HD BLUES PROJECT* remplace l'association *WILD SYSTEM*.
- Suite aux travaux d'agrandissement de leur local – situé derrière la Poste – les pompiers de Til-Châtel organisent une journée *portes ouvertes* le 8 octobre 2016 de 9h à 16h.
- La société GEOTEC a procédé à des analyses de sol sur le secteur concerné par le projet d'implantation du nouveau cimetière.

Til-Châtel, le 22.09.2016

Le Maire,
Alain GRADELET,